



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.10 et 3.12

Numéro de la demande : 2020-2586

Demande : Nouvelles étiquettes ou modification des étiquettes d'un produit – Mélanges en cuve, nouveau site ou nouvelle culture hôte

Produit : Herbicide liquide Roundup WeatherMAX avec technologie Transorb 2

Numéro d'homologation : 27487

Principe actif (p.a.) : Glyphosate (présent sous forme de sel de potassium)

Numéro de document de l'ARLA : 3257641

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette de l'herbicide liquide Roundup WeatherMAX avec la technologie Transorb 2 afin d'ajouter le maïs de grande culture MON 87419 comme culture hôte pouvant être traitée en présemis, en prélevée ou en postlevée (jusqu'au stade de développement foliaire du maïs de 6 ou 8 feuilles) et d'ajouter ou de remplacer les produits d'association pour mélange en cuve sur l'étiquette.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique n'était requise aux fins de la présente demande.

L'herbicide liquide Roundup WeatherMAX avec la technologie Transorb 2 à utiliser sur le maïs de grande culture MON 87419 tolérant au glyphosate (qui est également tolérant au dicamba et au glufosinate-ammonium) pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces représente une expansion du profil d'utilisation du glyphosate. Aucun risque préoccupant pour la santé n'a été relevé si les travailleurs portent l'équipement de protection individuelle approprié et suivent strictement le mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de glyphosate n'a été soumise ou n'est requise pour justifier la modification de l'étiquette de l'herbicide liquide Roundup WeatherMAX avec la technologie Transorb 2 pour inclure le maïs de grande culture MON 87419, appliqué seul ou avec divers produits d'association en cuve. Des données sur les résidus déjà étudiées ont été réévaluées aux fins de cette demande. Le maïs de grande culture MON 87419, en plus des traits génétiques qui lui confèrent la tolérance au dicamba et au glufosinate-ammonium, contient le gène qui lui confère la tolérance au glyphosate, appelé le trait Roundup Ready.

Le mode d'emploi de l'herbicide liquide Roundup WeatherMAX avec la technologie Transorb 2 sur le maïs de grande culture MON 87419, y compris la méthode, le moment et le nombre d'applications, ainsi que les taux d'application, est identique à l'utilisation actuellement enregistrée sur les variétés de maïs de grande culture dotées de la technologie Roundup Ready 2. Aucun délai d'attente avant récolte (DAAR) n'est précisé étant donné la précocité de l'application (c'est-à-dire jusqu'au stade de développement foliaire de 8 feuilles). D'après cette évaluation, les résidus ne devraient pas être supérieurs à ceux associés aux utilisations actuellement homologuées, et se situeront dans les LMR établies. L'exposition d'origine alimentaire aux résidus de glyphosate ne devrait donc pas augmenter et ne posera de risque préoccupant pour aucun sous-groupe de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Les modifications apportées à l'homologation de l'herbicide liquide Roundup WeatherMAX avec la technologie Transorb 2 afin d'ajouter le maïs de grande culture MON 87419 en tant que culture hôte et de remplacer l'herbicide Banvel II par l'herbicide XtendiMax avec la technologie VaporGrip en tant que partenaire de mélange en cuve ne devraient pas poser de risques environnementaux supplémentaires lorsqu'il est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Évaluation de la valeur

L'homologation de l'herbicide liquide Roundup WeatherMAX avec la technologie Transorb 2 sur le maïs de grande culture MON 87419 pour une utilisation seule ou dans divers mélanges en cuve fournit aux producteurs un outil de gestion des mauvaises herbes à large spectre qui peut être utilisé en présemis, en prélevée ou en postlevée sur cette culture.

Les renseignements sur la valeur présentés aux fins d'examen comprenaient des données sur la tolérance des cultures provenant d'essais sur le terrain menés en Ontario en 2019 et des justifications scientifiques. Les dommages à la culture étaient légers ou non détectables après l'application de l'herbicide liquide Roundup WeatherMAX avec la technologie Transorb 2 seul ou en mélange en cuve avec l'herbicide XtendiMax avec la technologie VaporGrip ou l'herbicide M1832 sur le maïs de grande culture MON 87419. De plus, aucune incidence négative n'a été constatée sur le rendement. Les données de l'essai, ainsi que les justifications scientifiques, ont permis démontré que le maïs de grande culture MON 87419 pouvait présenter une marge adéquate d'innocuité à l'égard de la culture avec l'herbicide liquide Roundup WeatherMAX avec la technologie Transorb 2 lorsque celui-ci était appliqué conformément à l'étiquette.

Selon la force probante de la preuve disponible, la modification de l'homologation de l'herbicide liquide Roundup WeatherMAX avec la technologie Transorb 2 pour inclure le maïs de grande culture MON 87419 comme culture hôte pouvant être traité seul en présemis, en prélevée ou en postlevée (jusqu'au stade de développement foliaire du maïs de 6 ou 8 feuilles, selon la dose requise), ou avec divers mélanges en cuve, est considérée comme ayant une valeur acceptable.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué la demande en question et juge les renseignements suffisants pour étayer les modifications de l'étiquette de l'herbicide liquide Roundup WeatherMAX avec la technologie Transorb 2.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3131228	2020, Value Dossier, DACO: 10.1.
3131231	2020, HT3 Corn Tolerance Trial 1 Report, DACO: 10.3.2(A).
3131232	2020, HT3 Corn Tolerance Trial 2 Report, DACO: 10.3.2(A).
3131233	2020, HT3 Corn Tolerance Trial 3 Report, DACO: 10.3.2(A).
3131234	2020, HT3 Corn Tolerance Trial 4 Report, DACO: 10.3.2(A).
3131235	2020, HT3 Corn Tolerance Trial 5 Report, DACO: 10.3.2(A).

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2021

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9